

Alliance

AUTORITÉS LOCALES
SOCIÉTÉ CIVILE POUR UNE
AUTRE GOUVERNANCE DES
Migrations

PANORAMA DES ALLIANCES ENTRE AUTORITÉS LOCALES ET SOCIÉTÉ CIVILE :

PAYS VIGANAIS

L'Alliance Migrations est un projet fondé et animé par :



Pour un accueil inconditionnel et une citoyenneté universelle

Vers un socle commun des territoires

L'Alliance Migrations¹ vise un changement de cap local et global pour sortir de l'impasse dramatique dans laquelle nous enferment les politiques actuelles de non-accueil. Pour ce faire, elle œuvre à une échelle française, européenne et internationale à encourager et mettre en valeur les alternatives concrètes portées par les autorités locales en lien avec la société civile en matière d'accueil digne, de citoyenneté et de respect des droits fondamentaux.

En s'appuyant sur des territoires inspirants, l'Alliance Migrations souhaite tisser entre eux un fil rouge autour de 4 objectifs principaux :

- La mise en avant des politiques alternatives portées par les territoires
- La démultiplication de bonnes pratiques et la coopération entre territoires
- L'ancrage terrain du projet de l'Alliance : la preuve par l'action !
- A terme, le portage d'un plaidoyer commun pour une autre gouvernance des migrations

Ce projet a été initié dans 5 villes pilotes en 2020 (Lisbonne, Barcelone, Palerme, Grenoble et Montreuil), et a été poursuivi en 2021 dans 3 autres territoires : Berlin, Liège et les Cévennes gardoises (Pays Viganais). Pour chacun de ces territoires, des volontaires ont pris part aux actions portées par les acteurs locaux et mené un travail d'analyse de 5 mois permettant de construire un panorama des enjeux de chaque territoire et des pratiques inspirantes mises en œuvre.

États des lieux non exhaustifs de ces territoires, ces exemples mis en avant nous permettent de faire ressortir des points d'attention, des recommandations et autant de perspectives de chantiers communs pour renforcer des pratiques en faveur d'accueil et de citoyenneté localement et prendre appui sur ces alternatives concrètes pour induire ensemble un changement de cap en matière de politiques migratoires. C'est ainsi que s'est co-construit le socle commun des territoires pour un accueil, à travers trois piliers, à partir des 8 territoires :

- **La garantie d'une citoyenneté locale qui permette à chaque habitant.e de participer à la vie politique de sa ville**
- **La promotion de l'interculturalité comme vecteur d'inclusion et de cohésion sociale**
- **La garantie d'un accès inconditionnel aux droits.**

Ce document s'adresse aux collectivités territoriales et élu-es, aux associations, aux chercheurs et toute personne concernée afin d'encourager et mettre en valeur les alternatives concrètes portées par les autorités locales, en appui avec la société civile en matière d'accueil digne, de citoyenneté et de respect des droits fondamentaux.

¹ « L'Alliance Migrations », alliance entre autorités locales et sociétés civiles pour une autre gouvernance des Migrations, est une dynamique portée par l'Association Nationale des Villes et territoires Accueillants (ANVITA) et l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (O.C.U., composée d'Emmaüs International, du CCFD-Terre Solidaire, du Mouvement Utopia et du réseau latino-américain Espacio Sin Fronteras).

PAYS VIGANAIS

Ce panorama a été réalisé et rédigé par Élise Birchler en mission de volontariat dans le cadre de l'Alliance Migrations, d'octobre 2021 à mars 2022. La mission a été encadrée par le collectif « Amis du collectif Pays Viganais terre d'Accueil (APAVIA) ».

JUILLET 2022

Glossaire

ANVITA :	Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
Collectif APAVIA :	« Amis du collectif Pays Viganais terre d'Accueil »
CADA :	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.
CAO :	Centre d'Accueil et d'Orientaion
CAOMI :	Centre d'Accueil et d'Orientaion pour Mineur.es Isolé.es
FLE :	Français Langue Étrangère
MNA :	Mineur.es non-accompagné.es
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

SOMMAIRE

Glossaire	3
Introduction	5
I. L'accueil en Cévennes, d'un héritage traditionnel aux politiques de régionalisation	6
Des camps aux montagnes : entre politiques de régionalisation de l'asile et « couloirs humanitaires »	7
Le contre-pied de l'isolement rural, la proximité et la convivialité au sein d'un maillage de ville-refuge	9
II. De l'éco-système du village aux coopérations intercommunales	10
Références	19

PRATIQUES INSPIRANTES MISES EN LUMIÈRE

Engagement citoyen et transversalité de l'accueil

La constitution de plusieurs collectifs et intercollectifs tels que l'intercollectif Cévennes-Méditerranée

P.10

Reconnaissance d'une citoyenneté locale et interculturelité

De nombreuses initiatives : cartes municipales, parrainages/marrainages républicains, pédagogie interculturelle, émission locale...

P.14

Jeunesse : devenir acteur.rice de son indépendance

La mobilisation d'un lieu d'accueil pour les mineur.es isolé.es (accompagnement, formation, loisirs, activités culturelles)

P.18

Introduction

La particularité de l'accueil dans les Cévennes s'inscrit directement dans son identité propre, celle d'un espace rural de basses montagnes que l'on aime appeler « pays » cévenol à lui seul, où « *il existe une autre France, une autre Europe, un autre Monde. Malgré les discours et un procès contemporain permanent contre les émotions, la sensibilité et les humanismes qui leur sont liés, il existe des milliers de dispositions et de pratiques qui organisent une cité sensible, permettent à la démocratie d'exister dans tous les quartiers, créant un monde de voisins. Leur place est sous-évaluée dans la vie publique alors qu'elle s'avère centrale* »². Cette réorganisation de la cité, tacite ou non, créée spontanément par des individus et des associations locales, refusant de rester dans l'inaction face aux enjeux d'accueil de personnes déracinées, des groupes d'habitants du sud des Cévennes en sont un exemple. Nous vous proposons donc ici une étude sur les dynamiques d'accueil, d'accès aux droits et d'interculturalité entre la société civile, les citoyens et les autorités locales en Cévennes gardoises. Cette recherche a été menée pendant 5 mois à partir de la sous-préfecture du Vigan et s'étend sur la partie sud des Cévennes, appartenant principalement au Gard, exceptée la ville de Ganges et St-Bauzille-de-Putois. Elle repose sur des lectures, des écoutes, des entretiens et une enquête de terrain menés entre octobre 2021 et mars 2022 avec le soutien du Collectif Pays Viganais Terre d'Accueil dont les membres ont accueilli notre volontaire comme une des leurs³. Ce document vise à donner un aperçu, non exhaustif, du contexte et des pratiques de solidarité sur le territoire et ainsi proposer quelques perspectives en faveur d'un accueil digne.

² Brugère, Fabienne ; Le Blanc, Guillaume (2017) *La fin de l'hospitalité. Lampedusa, Lesbos, Calais... Jusqu'où irons-nous ?* Paris, Flammarion, 240 p.

³ <https://www.pvigta.fr/presentation-du-collectif/>

I. L'accueil en Cévennes, d'un héritage traditionnel aux politiques de régionalisation

Le territoire des Cévennes constitue un ensemble de moyennes montagnes, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et dont les 131 communes sont soumises au respect de la charte de développement durable. Du Nord au Sud, le Parc comprend une partie de la Lozère et du Gard, ainsi qu'une petite partie en Ardèche. Toutefois sa population se concentre autour de la partie gardoise. C'est autour du territoire gardois des Cévennes que se concentre cette étude sur l'accueil des personnes migrantes entre autorités locales et société civile. Davantage urbanisée que la partie lozérienne, elle atteint près de 70% de la population du parc (soit plus de 50 000 personnes) sur seulement 35% du territoire⁴. Malgré sa croissance démographique depuis les années 1960, le territoire est marqué par une forte fragilité sociale : 25% d'habitant.es vivent en deçà du seuil de pauvreté⁵. Si près du tiers de sa population déclare avoir plus de 65 ans, les Cévennes peuvent compter sur un solde migratoire positif pour redynamiser l'économie du territoire. « *Les nouveaux arrivants rajeunissent la population du Parc ou, du moins, en ralentissent le vieillissement* », faisant passer le taux d'inactifs de 54,9% à 52,6%, et celui des personnes actives de 39% à 39,9% sur l'année 2006⁶.

Cette dynamique est le résultat, d'une part, de déplacements intra-nationaux, mais également de migrations transnationales. En effet, les Cévennes ont été, et demeurent une terre d'accueil propice aux migrations, qu'elles soient des migrations de travail depuis l'ère industrielle, ou bien pour des groupes ou des personnes fuyant des persécutions. Camisards affrontant l'interdiction du protestantisme sous l'édit de Nantes, réfugié.es guerillos espagnol.es fuyant le franquisme (300 habitèrent Le Vigan), résistant.es allemand.es ayant rejoint le maquis, juif.ves dissimulé.es dans les souterrains des Justes, travailleur.euses temporaires algérien.nes ou encore marocain.es qui sauvèrent l'industrie viticole et minière, et depuis les années 2010, Syrien.nes, Afghan.es, Kosovar.es, Erythréen.nes ou encore Soudanais.es qui en fuyant la guerre et/ou des systèmes de valeurs oppressifs se battent pour la liberté et la démocratie. Ainsi les Cévennes sont maillées d'un environnement social à qui a été transmise de générations en générations une

⁴ Insee Analyses Occitanie, « Parc national des Cévennes : une économie au service des habitants, un territoire attractif », N°97, Septembre 2020, 4p.

⁵ Le seuil de pauvreté est défini par rapport au niveau de vie médian national, soit 1 015 euros en France en 2015 pour une personne seule. *Ibid.*

tradition d'accueil et de résistance⁷. Quels outils et initiatives mises en place par la société civile se sont associés aux logiques étatiques d'accueil des personnes migrantes dans les vallées cévenoles ? Et comment s'illustre la mobilisation de citoyen.nes acteurs et actrices de l'accueil, ces groupes qui tirent notamment leur particularité des liens familiaux et conviviaux liant entre eux tant les bénévoles que les accueillis ?

Des camps aux montagnes : entre politiques de régionalisation de l'asile et « couloirs humanitaires »

Si la partie gardoise est en partie urbanisée, les vallées cévenoles restent éloignées des métropoles et centres économiques et ne constituent pas forcément un choix de destination personnel. L'installation récente de demandeur.euses d'asile dans ces espaces est le résultat de deux dynamiques : une régionalisation des politiques gouvernementales de l'accueil avec la mobilisation des espaces ruraux, et la mobilisation d'associations internationales chrétiennes pour la mise en place des dits « couloirs humanitaires ». À cela s'ajoute le facteur aléatoire des allers et venues de personnes déboutées, sans-papiers, étant hors des circuits étatiques et du droit d'asile, et déposant bagages dans les Cévennes soit par l'effet de bouche-à-oreille, soit revenant vers celles et ceux qui avaient fait preuve d'une grande hospitalité à leur égard, une fois déboutées du droit d'asile.

Dans une perspective de répartition des « coûts » financiers, sociaux et symboliques, les gouvernements successifs mènent depuis les années 1970 une déconcentration et une répartition de l'asile sur l'ensemble du territoire français⁸. L'arrivée de migrant.es en zone rurale est donc en partie le résultat de la gestion gouvernementale de l'asile. Ce processus s'accélère dans les années 2000, et quelques communes cévenoles favorables à l'accueil, obtinrent gain de cause notamment lors du démantèlement des camps de Calais en 2015, puis de la Chapelle à Paris en 2019. Au préalable le groupe local d'Amnesty International Cévennes, basé au Vigan, a lancé une campagne de sensibilisation auprès des maires des communes du pays viganais en collaboration avec l'antenne locale du Secours Catholique, sensibilisant en priorité à l'accueil de familles syriennes. Si l'ensemble

⁷ Berthomière, William et Imbert, Christophe. « Quand s'engager ancre et s'ancrer « engage » : les voies plurielles de l'autochtonie au sein des réseaux d'aide aux exilés en Ariège », *L'Espace Politique*, 2019, 38p.

⁸ Berthomière, William, et al. « L'accueil des exilés dans les espaces ruraux en France : orientations nationales et déclinaisons locales d'une politique de dispersion », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36-2, no. 2-3, 2020, pp. 53-82.
<https://doi.org/10.4000/remi.15550>

des édiles ne réagissent pas immédiatement aux besoins d'accueillir, la décision est adoptée rapidement à l'unanimité par les conseils municipaux de Mandagout et du Vigan. Éric Doucier (sans étiquette) se positionne alors comme naturellement favorable à l'accueil. « *Il y a un exode, que faisons-nous ? De ma place modeste de maire rural, c'était une évidence, ça me paraissait normal, simple, banal (...). On n'est pas dans l'émotionnel, on est dans une vraie réflexion : on peut agir localement (...). Il ne s'agit pas de partager des richesses, mais de partager ce que l'on a. La tradition des Cévennes est d'être une terre de refuge. Être digne de cette histoire-là, c'est précieux* »⁹. À l'issue du conseil municipal du Vigan, trois logements communaux sont mis à disposition. Après l'intervention du préfet, leur gestion est confiée à la Clède, trois deviennent des CAO (Centre d'accueil et d'orientation)¹⁰ puis des CADA (Centre d'accueil pour demandeur d'asile). Cependant les appartements communaux ont depuis été dédié à d'autres profits par la mairie ou nécessitent d'être rénovés.

Parallèlement, un mouvement s'enclenche, les centres d'accueil se multiplient et puis disparaissent comme en 2016 à Lasalle (CAO de 8 jeunes) et Monoblet (CAOMI¹¹ de 29 afghans mineurs) dans la vallée de Salindrenque, ou encore à Saint-Bauzille-de-Putois (CAO de 43 jeunes majeurs soudanais), tandis que d'autres s'installent plus longuement comme à Saint-Hippolyte-du-Fort (2 CADA d'une vingtaines d'hommes, femmes et enfants), et au Vigan (2 CADA d'une dizaine d'hommes issus de pays d'Afrique et d'Afghanistan). D'autres communes comme celle de Mandagout reçoivent quant à elles des familles venues par « couloirs humanitaires » c'est-à-dire ayant été extradées depuis le Liban, après avoir fui la Syrie. Ce processus est le fruit d'un accord entre l'État et 5 associations chrétiennes. Dans le cas des Cévennes, l'association opérante est la Fédération de l'Entraide Protestante. L'État assure la reconnaissance du statut de réfugié, tandis que l'association en charge finance l'accueil sur place. La prise en charge sur le territoire (logement, cours, suivi administratif, etc.) est confiée au collectif d'accueil, par exemple « Bienvenue À Mandagout ».

⁹ France 3 Occitanie, Propos recueillis par l'AFP, « Migrants : le maire du Vigan défend la tradition d'accueil des Cévennes », 14/09/2015, mis à jour le 11/06.2020.

¹⁰ CAO, première étape dans la démarche de la demande d'asile, avant l'entrée en CADA

¹¹ Les CAOMI, Centres d'accueil et d'orientation pour les mineurs isolés, ont été créés de manière temporaire et exceptionnelle en 2016 afin d'évaluer la minorité des personnes accueillies et de potentiellement les rediriger en Grande-Bretagne.

Cependant, si la création de centres d'accueil doit se faire sous l'égide du préfet en tenant compte de critères tels que l'accessibilité du lieu par réseau de transports, ou « la dynamisation des espaces ruraux (commerces, écoles etc.) », la réalité est plus relative.

Le contre-pied de l'isolement rural, la proximité et la convivialité au sein d'un maillage de ville-refuge

Il importe de prendre en compte la géographie des zones rurales et montagneuses car leur isolement les rend moins attractives pour les personnes migrantes. Dans un premier temps, les personnes transférées jusqu'en zone rurale reculée méconnaissent quasi-systématiquement leur lieu d'arrivée. Cette pratique occasionne une perte de repères et une inquiétude lors de leur arrivée. Loin des centres urbains et donc des infrastructures d'accès aux droits, la situation des personnes exilées peut paraître refléter une mise au ban de la société. De plus, le manque de transports en commun double l'inaccessibilité aux services de l'État, ainsi que l'isolement social de personnes déjà étrangères au territoire. Les personnes exilées sont ainsi contraintes de travailler de manière non-déclarée, n'ayant pas la possibilité de travailler avec un « alias » comme c'est souvent le cas en ville.

Toutefois, si la topographie rallonge les temps de trajet, l'important du travail d'accueil s'effectue localement autour du village. Dans ces villages du Sud Cévennes les migrant.es peuvent jouir de la proximité qu'ils entretiennent avec les citoyen.nes bénévoles des collectifs, ce qui leur permet d'être plus directement accompagné.es en comparaison aux villes. *« Le relais est immédiatement pris par les résidents déjà présents qui assurent un accueil plus informel et intègrent les nouveaux arrivés à la vie collective. (...) L'intervention de nombreux collectifs militants sur les temps d'attente et notamment sur les week-ends contribue favorablement à la prise de repères pour les nouveaux arrivants. »*¹²

Au-delà des villes-refuges, c'est un maillage de collectifs d'habitant.es et d'associations qui se forme. L'action bénévole se structure au départ autour de la ville centrale, créant des collectifs

¹² Berthomière, William, et al. « L'accueil des exilés dans les espaces ruraux en France : orientations nationales et déclinaisons locales d'une politique de dispersion », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36-2, no. 2-3, 2020, pp.69-70.
<https://doi.org/10.4000/remi.15550>

informels, puis s'étend à partir des différents collectifs pour former des inter-collectifs. Celui du Sud Cévennes s'est constitué en 2017 et s'appelle l'Intercollectif Cévennes-Méditerranée, nous nous pencherons dessus dans cette étude.

D'autre part, les Cévennes sont un territoire prisé par les néo-ruraux, installés des suites de mouvements comme mai 1968 ou la lutte du Larzac. Leurs idéologies alternatives et contestataires se perpétuent et contribuent à diversifier le territoire par différents modes de vie. Ces militant.es se distinguent notamment par une tradition d'accueil et d'ouverture aux personnes extérieures aux Cévennes¹³.

II. De l'éco-système du village aux coopérations intercommunales

Engagement citoyen et transversalité de l'accueil

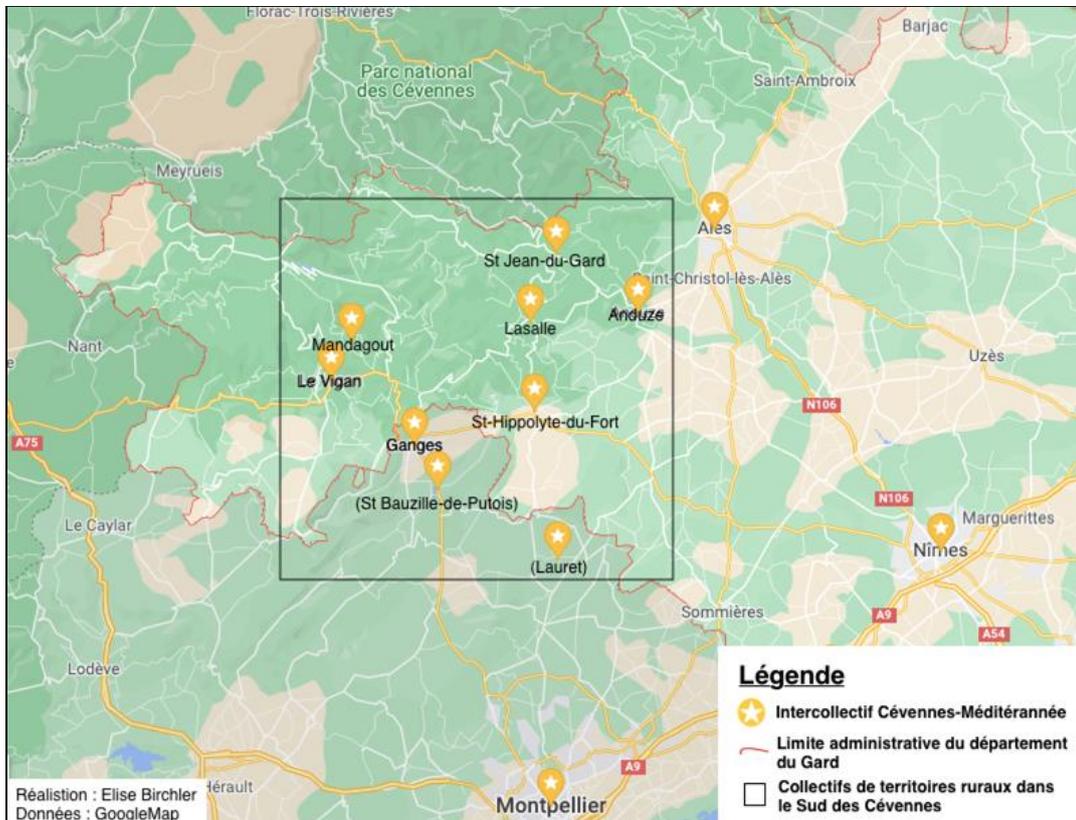
Dans cette région rurale de montagnes, l'accueil est centré sur le village et sa vallée, puis s'organise en réseau de villages pour mutualiser les luttes et les connaissances. C'est ainsi qu'au sein de dix villages, des collectifs informels citoyens se sont constitués depuis 2015 (à l'exception de Lasalle où l'accueil a commencé à prendre forme en 2009). Les personnes s'engagent à offrir un accueil digne et inclusif aux personnes migrantes dans leurs communes. Face au constat commun des menaces d'expulsion auxquelles sont confronté.es plusieurs accueilli.es, étant soumis.es au règlement de Dublin¹⁴, plusieurs membres de collectifs se regroupent pour faire émerger des revendications communes. C'est de là qu'est né l'Intercollectif Cévennes-Méditerranée, alliant revendications politiques locales et événements culturels autour des migrations et de l'accueil. Ils se sont également associés à 3 collectifs des métropoles avoisinantes (Montpellier, Nîmes et Alès). L'Intercollectif permet aussi le partage de pratiques et de solutions en cas de difficultés. Les cérémonies de parrainage et marrainage ou encore l'usage du commodat¹⁵ pour permettre le prêt d'un bien immobilier à l'association pour héberger des personnes en sont l'illustration.

¹³ *Ibid.*, pp.53-82

¹⁴ Le règlement de Dublin est un règlement européen qui soumet les personnes exilé.es à retourner dans le premier pays, ou un « pays tiers » reconnu comme « sûr », dans lequel leurs empreintes digitales ont été saisies. Ce règlement entrave la liberté de circulation et d'installation vers un pays de choix, et entraîne une répartition inégalitaire de l'accueil entre les États. De plus la liste des pays dits « sûr » reste relative si l'on prend en considération la raison personnelle de l'exil.

¹⁵ Le commodat constitue un prêt à usage d'un bien à titre gratuit entre deux parties. C'est un contrat simple à mettre en place, sans considération financière et pouvant avoir une limitation dans le temps. En Cévennes Gardoises, des particuliers prêtent leur biens immobiliers pour permettre l'hébergement de personnes exilé.es.

Carte du maillage des collectifs en Sud Cévennes, regroupé sous l'Intercollectif Cévennes-Méditerranée



Les habitant.es des villages et bénévoles des collectifs, viennent compléter l'action ou bien pallier les manquements des associations paraétatiques (La Clède, La luciole, Groupe SOS Coallia etc.) qui gèrent les CADA et CAO des villes du Vigan, Saint-Hippolyte, Saint-Bauzille-de Putois et auparavant de Lasalle et Monoblet. N'étant pas en possibilité par manque budgétaire d'être présentes de manière permanente sur le territoire, ces associations mandatées par l'État reposent sur l'appui de bénévoles des collectifs des environs.

En effet depuis les années 1990 et l'entrée en vigueur de l'interdiction de travailler des demandeurs d'asile tout au long de l'examen de leur demande, des associations se sont professionnalisées pour devenir les « opérateurs de l'État » pour l'accueil des demandeur.euses d'asile (CADA, CAO, etc.). Cependant comme le souligne Jérôme Valluy, ces associations, en répondant à la demande de l'État d'héberger et de contrôler ces populations, se retrouvent soumises

d'une part aux directives étatiques et ses limitations, mais aussi aux contraintes du marché (appel d'offres succincts, prix par personnes accueillies, mise en concurrence, etc.). Bien qu'elles conservent leur liberté d'expression, leur existence et leur fonctionnement sont soumis aux directives et aux budgets gouvernementaux, et sont restreints à l'accompagnement de la demande d'asile. Ainsi, si celle-ci échoue, la personne se retrouve hors du circuit d'accompagnement de l'État et sans aucune ressource, ni hébergement. Le système de (re)catégorisation systématique de l'État entraînent la rupture des droits et retombent directement sur les associations et bénévoles, qui doivent alors redoubler d'efforts. *« À chaque fois qu'on a eu une personne à reloger en urgence ça ne repose que sur les épaules des bénévoles du collectif, de leur engagement. En termes de logement on n'a aucune perspective avec les structures. (...) Du point de vue global on est placé dans le remplacement d'une fonction que devrait avoir l'État. À l'origine pour les demandeurs d'asile c'était l'État qui s'occupait de ça, après ça a été sous-traité à des associations comme la Clède, France terre d'Asile ou autres. Et maintenant on se retrouve avec des associations qui sous traitent aux bénévoles (des collectifs). Sur le fond on est là comme un cataplasme sur une jambe de bois, et on y va de bon cœur »*, témoigne à titre personnel un des membres fondateurs du collectif Pays viganais terre d'accueil.

En effet, les collectifs agissent comme des relais locaux, en collaboration avec les associations paraétatiques. Au Vigan, les bénévoles peuvent notamment s'appuyer sur la mairie pour coordonner leurs actions avec la Clède. Ils interviennent en premier lieu comme un espace de convivialité, de sociabilité et d'accompagnement. Les bénévoles font tout leur possible afin de satisfaire les besoins des personnes. L'hébergement peut avoir lieu chez des particuliers si nécessaire (cohabitation temporaire ou de longue durée, ou prêt en commodat). Le volet économique est abordé par la mise en lien avec des personnes offrant un petit boulot ou bien au travers de cantines solidaires par et au bénéfice des personnes accueillies. Chaque personne est accompagnée juridiquement par un.e accompagnant.es ou un groupe qui maintient souvent l'accompagnement au-delà de l'obtention ou du refus de l'asile. Les personnes peuvent accéder aux produits des collectes alimentaires ou bien être inscrits par les bénévoles auprès d'épiceries solidaires ou des Restos du cœurs. Leur sont également proposés des jardins partagés, l'accompagnement chez des professionnel.les de santé ou bien leur intervention gratuite (par exemple 3 ostéopathes sont intervenus dans le CAOMI de Monoblet), des ateliers de dessin, des cours des Français Langue Étrangère (FLE) dont des ateliers originaux alliant théâtre et réalisation de courts métrages sous l'impulsion de la comédienne Colinda Ferraud, leur inscription aux sports, à des randonnées, des fêtes, des cafés hebdomadaires pour se rencontrer, etc.

La formation en Intercollectif a permis de mutualiser des personnes ressources qui travaillent sur plusieurs communes, formant le groupe CVN. Pénélope Chauvin a formé en moins d'un an une trentaine de bénévoles à l'enseignement du FLE sur 7 communes tandis que Colinda Ferraud, comédienne et metteuse en scène anime pour la seconde année des tournages avec les apprenant.es en FLE, leur permettant de prendre confiance dans leur usage du français¹⁶. Leurs interventions, ainsi que l'accompagnement à l'accès aux droits, s'étendent également dans la Communauté de La Celle, une communauté d'accueil inconditionnel où depuis 2013 environ 25 personnes migrantes trouvent refuge en permanence et travaillent à faire vivre la communauté en participant aux travaux agricoles, de bois, de construction et à la brocante. De même, plusieurs fermes collectives dans la partie gardoise ou lozérienne, accueillent et appellent à la contribution des personnes migrantes de passage.

Ces pratiques informelles de l'accueil permettent de consolider la cohésion sociale entre les habitant.es de chaque vallée, comme « *un trait d'union* »¹⁷ entre les différentes affiliations de chacun.e, qu'ils soient du milieu squat, protestant.es, militant.es ou de bords politiques opposés, confie des bénévoles de Lasalle, du Vigan et de Saint-Hippolyte-du-Fort : « *On est dans la diversité, et on arrive à travailler ensemble* »¹⁸ pour « *créer du lien de l'humain à l'humain.* »¹⁹.

Depuis 2020, la municipalité du Vigan s'est engagée à poursuivre sa démarche d'accueil des personnes migrantes, initié par Éric Doucier, en signant la chartre de l'ANVITA. Elle en a confié la coordination au collectif Pays Viganais Terre d'Accueil, afin d'aspirer à collaborer au plus proche avec la société civile.

Limites et recommandations

Si la naissance de plusieurs collectifs a été nourrie par la position favorable à l'accueil de la mairie, comme sous Éric Doucier au Vigan jusqu'en 2020, aujourd'hui il semble que ce sont davantage les acteurs de la société civile qui sont moteurs. Les bénévoles citoyen.nes appellent les autorités locales à plusieurs actions : pallier à la dématérialisation accélérée en maintenant une permanence

¹⁶ On peut voir leurs travaux ainsi que celui des autres bénévoles sur le site du Groupe CVN, détachement de l'Intercollectif : <https://groupecvn.fr/>

¹⁷ Propos recueillis d'une bénévole de Lasalle

¹⁸ Propos recueillis d'un membre du collectif pays viganais terre d'accueil (APAVIA)

physique d'accès aux soins de santé et des services sociaux, mettre à disposition des logements communaux, etc.

Reconnaissance d'une citoyenneté locale et interculturalité

Si l'engagement de terrain de bénévoles est une des clefs permettant la pérennité de l'accès aux droits de personnes migrantes sur le territoire, il importe également de faire progresser les consciences et de réaffirmer par des actions la différence entre « citoyenneté », en tant que participation à la vie locale, et « nationalité » de papiers. C'est notamment une démarche que plusieurs organisations dont l'Association Nationale des Villes et Territoire Accueillants (ANVITA) intègrent²⁰. *Le droit à la ville*, notion introduite par le sociologue et philosophe Henri Lefebvre questionne comment notre position sociale est transposable à notre rapport au territoire²¹. C'est pourquoi il est nécessaire d'explorer des formes contemporaines de la citoyenneté, où l'individu, indépendamment de sa position sociale et de son statut civil, puisse se réappropriier les espaces dans lesquels il ou elle vit, et se sentir appartenir à la Ville qu'il compose et qui le compose. Et pour permettre ce vivre ensemble, il est également nécessaire de questionner nos perceptions de l'altérité pour « *passer d'une société pluriculturelle à une société interculturelle* » comme le souligne Corinne Unsen, dont nous présenterons les interventions sur le territoire en seconde sous-partie.

Les cartes municipales : un outil de reconnaissance de la citoyenneté locale

Des cérémonies de parrainages en 2017 face à l'approche d'expulsions du territoire²², au projet de carte municipale, les réflexions autour de la reconnaissance des personnes migrantes comme citoyennes locales progressent au Vigan, sous la collaboration initiée entre la Ville et le collectif Pays viganais terre d'accueil.

²⁰ Rapport de l'ANVITA sur les « Cartes d'identité municipales. Vers une citoyenneté locale inclusive. », Décembre 2021.

²¹ Lefebvre Henri. *Le droit à la ville*. In: *L'Homme et la société*, N. 6, 1967. pp. 29-35.

DOI : <https://doi.org/10.3406/homso.1967.1063>

²² Dans le cadre du règlement de Dublin

i. Le parrainage/marrainage : un symbole d'accueil et de reconnaissance d'appartenance au territoire

En 2017, plusieurs personnes exilées et leurs accompagnant.es des collectifs du Vigan et de Saint-Hippolyte du Fort se trouvent confronté.es aux réalités qu'engendre l'application du règlement Dublin. Au moment où un groupe de douze soudanais répartis entre les deux villes, sont sous la menace de l'expulsion vers le premier pays ayant pris leurs empreintes digitales, les bénévoles des collectifs décident de se saisir des possibilités qui les entourent et sollicitent l'aide des autorités locales. À la sortie de leurs concertations respectives, c'est le maire du Vigan, Éric Doucier qui prend en premier l'initiative de concrétiser l'appartenance du groupe d'exilés au territoire viganais en officiant une cérémonie de parrainage et marrainage au cours de laquelle chacun d'entre eux reçoit une carte scellant son intégration locale, et son lien direct avec une personne garante de son suivi administratif : un évènement solennel auquel près de 250 cévenol.es sont venu.es assister, ainsi que la presse. Comme l'écrit Élise Martin, géographe ayant étudié l'accueil dans les Cévennes, « le parrainage républicain, qui entérine l'entrée symbolique de la personne étrangère dans la communauté des citoyens français, scelle avant tout l'acceptation dans la population locale des exilés accueillis. Cet acte a d'autant plus de sens à l'échelle locale qu'il implique le maire de la commune et l'affiche en tant que responsable politique favorable à l'accueil »²³. Enrichies par l'expérience de la mairie du Vigan, celles de Saint-Hippolyte-du-Fort et de Valleraugue ont suivi l'exemple et répliqué l'action dans leur commune en parrainant respectivement quatre personnes dublinées et une famille. Sur les douze personnes reconduites à la frontière en 2017, onze ont finalement pu revenir en France et y obtenir l'asile, et un quart d'entre eux sont revenus en Cévennes.

ii. La carte municipale

À partir de ces évènements, une réflexion a débuté au sein du collectif viganais. Celui d'un désir de valoriser l'accueil, le lien entre les habitant.es et les nouveaux arrivant.es, afin de formaliser leur appartenance au territoire, et de les reconnaître comme acteurs et actrices d'une citoyenneté

²³ Élise Martin, « Trouver refuge dans les Cévennes, un réseau d'accueil dessiné entre les lignes de crêtes », *e-Migrinter* [En ligne], 20 | 2020, mis en ligne le 23 juillet 2020, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/2316> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.2316>

locale. C'est ainsi qu'en 2021, le collectif Pays vignais terre d'accueil a souhaité renouveler une alliance avec la nouvelle maire Sylvie Arnal (sans étiquette). L'objectif est de rendre systématique l'accueil en mairie des personnes exilées, en leur exposant leur droits et devoirs en tant que nouveau.elle citoyen.ne, et signifier que ce n'est pas seulement un collectif qui les accueille mais une ville entière. Cet acte serait matérialisé par une carte municipale, leur permettant l'accès gratuit aux structures de la Ville comme la médiathèque, l'espace numérique ou encore le musée cévenol.

Interculturalité : déconstruire pour mieux agir et faire société

Réfléchir les réactions, les postures et les interactions que l'on peut avoir avec les autres, qu'ils et elles soient exilé.es ou bénévoles doit permettre de comprendre comment nos représentations peuvent constituer des préjugés qu'il importe de nuancer.

i. La pédagogie interculturelle : une ressource pour le vivre-ensemble

C'est ce pourquoi Corinne Unsen s'implique sur le territoire du Sud Cévennes sollicitée par la coordinatrice FLE, Pénélope Chauvin. Formatrice auprès d'éducateur.rices spécialisé.es et de travailleur.ses sociaux et directrice d'une association de quartier pendant 25 ans, Corinne Unsen a développé un cycle de 6 journées formation autour de la démarche interculturelle, ouvert à toutes personnes bénévoles de collectifs ou d'associations, travailleur.euses sociaux, migrant.es et curieux.ses. Il s'agit selon la professionnelle d'une démarche nécessaire pour « *défaire les crispations, travailler sur ses représentations, voire les déconstruire et ainsi permettre le vivre ensemble* ». Pour briser un préjugé, il convient d'une part de comprendre ce qu'est un préjugé et quels effets il provoque sur les individus, et d'autre part de décroquer les différentes cultures en les comprenant comme non-figées dans le temps, mais en mouvement permanent. Pour cela, la formation repose sur une méthode de transmission par la pédagogie active et sans jugement. Les personnes assistant à la formation sont acteur et actrice de leurs apprentissage par une approche originale qui consiste, à partir d'un cadre théorique, à se replonger dans une situation vécue. Les personnes sont invitées à rejouer la scène en se détachant du vécu afin de susciter des interrogations et des réactions de la part du groupe et une réflexivité sur eux et elles : une manière ludique de décortiquer et d'analyser une situation concrète et permettre de déconstruire des

représentations faussées. Cette méthode interactive d'enseignement et de sensibilisation suscite l'intérêt de beaucoup. Chaque cycle a regroupé entre 30 et 50 personnes du territoire jusqu'à présent.

Parallèlement, un groupe de parole initié par l'Intercollectif Cévennes-Méditerranée a lieu tous les mois, pour créer un espace d'échanges et d'écoute entre personnes investies dans l'accueil de personnes migrantes. Ces moments de bienveillance permettent de mettre à plat des difficultés relationnelles ressenties, tant entre bénévoles et migrant.es qu'au sein du groupe de bénévoles, et de jouir d'un soutien mutuel et de pistes de solutions aux problématiques. Une ancienne professionnelle en psychothérapie ayant également travaillé à la Cimade participe et oriente les discussions.

ii. **« Échappée Libre » : une émission consacrée aux personnes accueillies par les collectifs**

Créée à l'initiative de l'Intercollectif Cévennes-Méditerranée, l'émission « Échappée Libre » diffusée chaque mois sur Radio Escapade²⁴ depuis septembre 2021, donne la parole à des femmes et des hommes exilé.es ayant posé bagages dans les communes où des collectifs d'accueil les accompagnent. Ils et elles y évoquent leur parcours migratoire, leurs espoirs, leur sentiment d'attente et d'attaches au territoire, à leurs ami.es et aux collectifs. Ils ou elles discutent de leurs conditions de femmes ou d'hommes, de leurs vies dans leurs pays d'origine, de leurs opinions et leurs projections à propos de la France, etc. Des personnes militantes et bénévoles des collectifs prennent également la parole et dialoguent avec eux, expliquent les embûches de l'accompagnement jusqu'à l'obtention de l'asile ou encore exposent l'évolution des politiques migratoires en France. De manière conjointe, ils et elles partagent la joie d'être accueilli.es et d'accueillir, de créer ensemble une cité sensible et unie. La préparation de l'émission et l'expérience de la radio représentent un espace de convivialité et de partage fort, permettant de nouer des liens sociaux entre bénévoles, migrant.es de différentes communes et collectifs.

²⁴ Radio associative basée à Saint-Hippolyte-du-Fort

Jeunesse : devenir acteur.rice de son indépendance

À son arrivée en France, tout.e mineur.e ressortissant d'un pays tiers est censé.e être placé.e sous la protection de l'enfance, dans un dispositif départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et ainsi être assuré.e du respect de ses droits fondamentaux, soit l'accès à l'éducation, à la santé et à l'état civil. Cependant la Défenseure des droits et de nombreuses organisations militant pour les droits de l'enfant et/ou ceux des personnes étrangères en France, relèvent que malgré la qualité de certains services de l'ASE, de nombreux mineur.es sont discriminé.es et victimes de négligence. La Défenseure des droits *« constate par exemple régulièrement que de nombreux mineurs non accompagnés sont hébergés en hôtel, sans accompagnement éducatif réel. Il en résulte une discontinuité de l'accompagnement de ces adolescents et un accès à leurs droits peu effectif, les mineurs restant livrés à eux-mêmes, sans réel accès à la santé et parfois même non scolarisés (...) La multiplication ces dernières années de dispositifs dédiés, à bas coût, au nom d'une autonomie relative des mineurs non accompagnés, participe d'une forme de relégation de ces derniers aux frontières de la protection de l'enfance, discriminante par rapport aux autres enfants en danger, alimentant l'idée d'un droit d'exception qui leur serait applicable »*²⁵.

En Pays Viganais, le hameau de Salagosse, perché à 760 mètres d'altitude, abrite une maison d'enfance à caractère social : le Centre Louis Defond, un véritable lieu de vie, de formations et de loisirs où environ 40 mineur.es étranger.es, principalement des garçons, sont accueilli.es et accompagné.es quotidiennement dans la bienveillance et la persévérance des éducateur.rices, des enseignant.es, des assistant.es sociaux et de tout le personnel. Reconstitué dans les années 1950 par l'association les amis de Tatihou qui en est toujours gestionnaire, le hameau prend au départ comme mission la formation et l'intégration de jeunes délinquant.es, mais depuis 2013, son public a changé avec les mouvements migratoires, ouvrant ses portes à des jeunes de 13 à 21 ans ayant fui

²⁵ Défenseur des droits, Synthèse « Les mineurs non accompagnés au regard du droit. », 2022, p.13.
https://www.infomie.net/IMG/pdf/ddd_rapport-les-mineurs-non-accompagnes-au-regard-du-droit_synthese_20210124.pdf

leur pays. L'enseignement et l'accès aux droits s'est réadapté en offrant notamment des cours soutenus de français et un accompagnement pour accéder au droit de séjour.

Pendant 2 ans et demi, les jeunes suivent des cours de français langue étrangère, de culture générale et d'éducation civique dans un premier temps, puis ils développent leur savoir-faire grâce aux 3 formations de CAP en maçonnerie, métallerie-serrurerie ou peinture. Ils passent leur examen au lycée professionnel nîmois Frédéric-Mistral avec un taux de 100% de réussite. Grâce à l'implication du centre dans le parcours d'insertion économique, chaque élève parvient à accomplir 14 semaines de stage pendant sa formation, et la quasi-totalité des jeunes sont embauché.es à leur sortie du centre selon Nicolas Gauthier, chef de service de l'internat. « *L'artisan veut souvent embaucher le jeune sans délai, mais sans nos liens avec les services compétents, cela prendrait des mois* »²⁶, indique Stéphane Sauvage, éducateur spécialisé du centre. En effet les travailleur.ses sociaux accompagnent les jeunes diplômé.es dans les dédales administratifs afin de permettre leur insertion professionnelle une fois sorti.es de Salagosse.

Au-delà de la formation, le Centre Louis Defond procure aux jeunes un lieu d'épanouissement. Des artistes font des résidences dans le lieu afin d'initier ou renforcer la passion des jeunes à toutes sortes d'expression artistique (musique, théâtre, etc.) et de maîtrise de médiums comme la photo, la technique du son, la vidéo, etc.²⁷ Les jeunes ont ainsi organisé leur propre festival en 2017 et mis en avant leurs talents artistiques. Le centre emmène également les adolescents pour des vacances à la mer ou à la montagne dès qu'ils le peuvent²⁸.

Références

Publications et articles :

- Berthomière, William et Imbert, Christophe. « Quand s'engager ancre et s'ancrer « engage » : les voies plurielles de l'autochtonie au sein des réseaux d'aide aux exilés en Ariège », L'Espace Politique, 2019, 38p.

²⁶ *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, « Garantir à la société française des jeunes correctement intégrés » par Laurent Duguet, le 04/12/2019

²⁷ Agenda Communauté de Communes Pays Viganais. <https://www.cc-paysviganais.fr/medias/2017/12/ete-2017-web.pdf>

²⁸ Midi Libre

- Berthomière, William, et al. « L'accueil des exilés dans les espaces ruraux en France : orientations nationales et déclinaisons locales d'une politique de dispersion », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36-2, no. 2-3, 2020, pp.69-70. <https://doi.org/10.4000/remi.15550>
- Brugère, Fabienne ; Le Blanc, Guillaume (2017) *La fin de l'hospitalité. Lampedusa, Lesbos, Calais... Jusqu'où irons-nous ?* Paris, Flammarion, 240 p
- Lefebvre Henri, *Le droit à la ville*. In: *L'Homme et la société*, N. 6, 1967. pp. 29-35. DOI : <https://doi.org/10.3406/homso.1967.1063>
- Martin Elise, « Trouver refuge dans les Cévennes, un réseau d'accueil dessiné entre les lignes de crêtes », e-Migrinter [en ligne], 20 | 2020, mis en ligne le 23 juillet 2020, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/2316> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/emigrinter.2316>
- Duguet Laurent, *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, « Garantir à la société française des jeunes correctement intégrés », 04/12/2019
- France 3 Occitanie, Propos recueillis par l'AFP, « Migrants : le maire du Vigan défend la tradition d'accueil des Cévennes », 14/09/2015, mis à jour le 11 juin 2020.

Rapports :

- ANVITA, « Cartes d'identité municipales. Vers une citoyenneté locale inclusive. », Décembre 2021
- Défenseur des droits, Synthèse « Les mineurs non accompagnés au regard du droit. », 2022, p.13. https://www.infomie.net/IMG/pdf/ddd_rapport-les-mineurs-non-accompagnes-au-regard-du-droit_synthese_20210124.pdf
- Insee Analyses Occitanie, « Parc national des Cévennes : une économie au service des habitants, un territoire attractif », N°97, Septembre 2020

Alliance Migrations

Plus d'informations

<https://alliance-migrations.fr>

<https://o-c-u.org>



<https://anvita.fr>

